

Sommaire :

- ◆ Alerte parasitisme
- ◆ Deux nouvelles formations
- ◆ Prophylaxie à l'achat de bovins
- ◆ Fièvre Aphteuse
- ◆ Fièvre Q



ALERTE PARASITISME

Contacts Techniques :

Vétérinaire Conseil :
Benjamin DELTOUR
Agent Sanitaire :
Perrine LE FLEM
Conseiller Traite :
Benjamin ROCHE

Contacts Administratifs :

Anne-Marie FUENTES
Jennifer VANQUATEM

GDS26
95 Avenue Georges Brassens
26500 BOURG-LES-VALENCE
Tél. 04 75 78 48 30
Fax. 04 75 78 48 34
e-mail : gds26@wanadoo.fr

Cette année, l'été exceptionnellement humide a été propice au développement des parasites dans les pâturages.

Soyez vigilant et réalisez des coprologies de contrôle afin de vérifier le niveau d'infestation parasitaire de votre troupeau.

**A faire : avant
la rentrée à
l'étable**

Utilisez le document d'accompagnement des prélèvements que vous trouverez à l'intérieur de ce GDS' info et les analyses seront prises en charge à 100%.



Deux nouvelles formations

M *Maîtrise des concentrations cellulaires en élevage bovin*

L'objectif de cette formation est d'aboutir à un plan d'amélioration des concentrations cellulaires adapté au contexte de votre élevage tout en analysant l'impact économique des évolutions envisagées.

Dates : 7 Octobre et 18 Novembre 2014

Lieu : Romans sur Isère

La production laitière des élevages bovins laitiers de la Drôme est en constante progression. L'amélioration de la productivité s'accompagne d'une dégradation des concentrations cellulaires. Cet indicateur révèle une augmentation de la fréquence des mammites subcliniques. Ces mammites, qui passent inaperçues, entraînent une perte de production car une vache infectée produit moins que son potentiel génétique le permettrait. De plus, depuis avril 2014, le dur-

cissement de la réglementation des laits hors normes a évolué avec la prise en compte de moyennes glissantes sur trois mois. Cette réglementation a pour conséquences des risques d'arrêt de collecte beaucoup plus importants qu'auparavant. Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de production et de stagnation du prix du lait, il est donc primordial de maîtriser les concentrations cellulaires du lait de son troupeau bovin.



A *Améliorer la qualité sanitaire de ses productions pour mieux les valoriser*

L'objectif de cette formation est de sécuriser vos aides PAC dans le cadre de la conditionnalité et de renforcer vos compétences pour maîtriser la qualité de vos productions en lien avec les évolutions de la réglementation, en termes de bien-être animal, de traçabilité des produits et de moindre utilisation des antibiotiques en élevage.

Dates : 16 Octobre et 23 octobre 2014

Lieu : Centre Drôme

Le contexte économique difficile pour les filières d'élevage renforce l'importance d'une bonne maîtrise de la qualité sanitaire des productions, pour faciliter leur commercialisation et améliorer leur valorisation. La réglementation européenne définit les bases minimales à respecter pour la sécurité sanitaire des denrées et le bien-être animal. Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, des contrôles sont organisés en élevage par les services de l'Etat (DDPP, DDT). Ces deux dernières années, environ la moitié

des élevages de ruminants drômois contrôlés présentaient des non conformités ce qui entraîne des réfections parfois non négligeables sur les primes. Le plan ecoantibio est également un nouvel élément à intégrer dans la conduite des exploitations.

Inscrivez-vous dès maintenant auprès du secrétariat au 04.75.78.48.30





Prophylaxie à l'achat de bovins



Tout bovin introduit dans une exploitation doit faire l'objet d'un contrôle sérologique pour la recherche de l'IBR quel que soit son âge.

Si le délai entre la sortie de l'animal de son exploitation d'origine et son arrivée sur votre exploitation dépasse 6 jours signalez-le à votre vétérinaire pour qu'il réalise les analyses complémentaires suivantes :

- Brucellose si le bovin est âgé de plus de 24 mois
- Tuberculose si le bovin est âgé de plus de 6 semaines

The image shows a 'TIREZ ATTESTATION SANITAIRE' form. A red circle highlights the 'Date de sortie' field in the 'Mouvements de l'animal' section. The form includes fields for animal identification, health status (e.g., 'OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE'), and movement dates.

Pensez à vérifier la date de sortie sur la carte



Fièvre Aphteuse, l'épidémie au Maghreb est une menace pour l'Europe...



La présence de Fièvre aphteuse (FA) en Egypte et en Lybie et sa propagation récente en Tunisie et en Algérie démontrent un risque de diffusion dans tout le Maghreb. Cette situation constitue également une menace sérieuse pour l'Europe, indemne de FA depuis 2007.

Une des maladies les plus contagieuses

La FA est, à l'échelle internationale, l'une des maladies animales les plus dévastatrices à large impact économique affectant les bovins, les porcs les moutons et les chèvres. Elle est due à un virus très résistant dans le milieu extérieur. Elle se propage généralement avec des animaux infectés mais les produits d'origine animales ainsi que toute personne ou matériel en contact avec des animaux malades peuvent véhiculer le virus.

Les symptômes

Chez les bovins, le premier signe clinique est une forte fièvre qui s'accompagne d'abattement, d'une perte de l'appétit et d'une chute de la production laitière. Des vésicules apparaissent dans la cavité buccale. Elles se rompent 12 à 24 heures plus tard pour donner des ulcères superficiels douloureux qui entraînent une hypersalivation. On retrouve également ces ulcères sur les pieds (ce qui entraîne des boiteries) et les trayons.

Chez les petits ruminants, les lésions sont plus discrètes, si bien qu'elles passent presque toujours inaperçues. Leur localisation est la même que chez les bovins. Les signes d'alerte de la maladie dans ces espèces sont la mortinatalité et les avortements.



En cas de doute appelez votre vétérinaire !



Fièvre Q



Des cas humains en Drôme

Une vingtaine de cas humains de Fièvre Q ont été diagnostiqués courant Mai 2014 dans le sud de la Drôme et le nord du Vaucluse. L'enquête épidémiologique a mis en évidence qu'un élevage d'ovins contaminé était à l'origine de l'infection. Les éleveurs doivent donc mettre en œuvre des mesures de prévention pour limiter les risques de contamination humaine.

Un risque maximal lors des mises bas

La Fièvre Q est une maladie bactérienne (*Coxiella Burnetti*) qui se transmet de l'animal à l'homme, soit par contact direct avec des animaux infectés, soit par inhalation de poussières contaminées. La maladie chez l'homme est le plus souvent inapparente ou bénigne (syndrome grippal). Elle peut cependant prendre une forme grave sur les individus à risque ; femmes enceintes, personnes souffrant de maladies cardiaques ou immunodéprimées ; chez qui elle peut provoquer des avortements, des pneu-

monies, des atteintes cardiaque et hépatiques sévères.

Chez les ruminants, la fièvre Q s'exprime par des séries avortements en fin de gestation. L'excrétion de *Coxiella Burnetti* est maximale lors de l'épisode abortif par le biais des produits de l'avortement (délivre, liquides fœtaux, fœtus). Cette bactérie étant très résistante dans l'environnement elle sera également présente en grande quantité dans le bâtiment et plus particulièrement dans le fumier.

Quelles précautions dans les élevages infectés ?

Avant tout, pensez à votre santé et à celle de vos proches. Lors d'épisode abortif il faut mettre des gants pour manipuler les délivres et les avortons. La destruction de tous les placentas et avortons trouvés doit être réalisée en recourant, de préférence, à l'équarrissage. Les vêtements souillés devront être lavés à 60°C.

Lors des opérations de manipulation du fumier il faut porter un masque et des vêtements spécifiques. Pour limiter le risque de contamination de

personnes extérieures à l'exploitation, le fumier devra être stocké à l'abri du vent. L'épandage sera réalisé par temps calme et humide pour limiter la dispersion de poussières. Il est également recommandé d'enfouir le fumier immédiatement après épandage. Enfin, pendant les périodes de mise bas il faut limiter la présence dans l'exploitation de personnes extérieures et plus particulièrement pour les personnes à risque.

Pensez au plan avortement...

Dès le premier avortement en élevage bovin et à partir du troisième avortement sur une période de sept jours pour les petits ruminants, la déclaration d'avortement auprès de votre vétérinaire sanitaire est obligatoire pour la recherche de la brucellose.

Vous pouvez bénéficier à cette occasion du plan avortement GDS pour la recherche de la Fièvre Q et de la chlamydie, les analyses sont intégralement prises en charge.



Les délivrances doivent être détruites...